



# ***LES VESTIGES DU QUARTIER DE TORCY ETUDE PRELIMINAIRE DES SOURCES***

***Recensement et collecte données archives :***

***Archives départementales : Christian LAMENDIN***

***Archives Évêché : Éric GASSIES, Christian LAMENDIN***

***Le SRA de la DAC Guyane remercie particulièrement Christian LAMENDIN pour l'ensemble du travail qu'il a réalisé de manière bénévole.***

**Mars 2011**

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I – CANAL TORCY

*XXIe siècle : les vestiges d'un canal*

### 2 – LES HABITATIONS DU QUARTIER DU CANAL TORCY

*XXIe siècle : les vestiges d'habitations*

### 3 – CHAPELLE ET DEPENDANCES

*Une chapelle pour quels paroissiens ?*

*XXIe siècle : les vestiges d'une chapelle*

### 4 – CIMETIERE

*XXIe siècle : les vestiges d'un cimetière*

### 5 – EROSION

## CONCLUSION

# INTRODUCTION

Ce rapport vient en complément de celui réalisé en décembre 2010 qui présentait les résultats d'une étude préliminaire des vestiges du quartier du canal de Torcy<sup>1</sup> par le SRA de la DAC Guyane.

Si nous avons pris en compte les observations faites in situ qui constituaient l'objectif essentiel de la première campagne, le présent rapport vise un tout autre propos.

Le but est d'exposer les résultats de l'analyse des archives conservées en Guyane que nous avons pu recueillir et étudier. Ce travail s'inscrit dans un programme de collecte systématique des sources anciennes intéressant l'histoire du quartier dit de Torcy, engagée fin 2010. Ce recensement et l'étude des données ont eu pour cadre essentiel les archives départementales (ADG) et, dans une moindre mesure, la salle des archives de l'évêché de Guyane.

L'exercice au final s'est avéré compliqué et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu le manque de temps dévolu à l'étude d'un thème qui embrasse presque tout le XIXe siècle et qui concerne quasiment tous les aspects de la vie de la colonie et de ses habitants (esclaves et colons). Ceci au cours d'une époque qui voit s'opérer des mutations économiques et sociales qui toucheront en profondeur la Guyane. En corollaire, l'abondance de documents divers et variés avec le risque inhérent d'entraîner le lecteur loin de l'objectif qu'il s'était préalablement assigné. Enfin et ce n'est pas le moindre des paradoxes, l'absence quasi totale dans certains cas de sources disponibles ; le cimetière Torcy en étant l'illustration parfaite. Nous avons gardé à l'esprit la situation particulière des sources concernant la Guyane, à savoir leur dispersion, mainte fois soulignée, dans différents centres de conservation d'archives en Europe. Fort de ce constat, il convenait de se garder de toute interprétation historique hâtive, à partir de recherches qui s'avéreraient *in fine* trop partielles.

Ces réserves mises à part, les résultats présentés dans ce rapport permettront néanmoins, nous l'espérons, de jeter les bases d'une étude historique qui reste à écrire, du quartier de Torcy et de sa population.

---

<sup>1</sup> « Il porte le nom d'un ingénieur des ponts et chaussées qui n'y a pas travaillé mais dont la direction lui eut appartenu s'il n'était succombé à ses fatigues dans le nivellement qu'il fit d'un canal projeté à Macouria et qui n'a point été exécuté. » DFC Guyane n°609 - BERNARD – *Mémoire sur l'ouverture du canal de Torcy, octobre 1820.*

# 1 – CANAL TORCY

Le littoral de la Guyane est constitué par une plaine alluviale formée durant le Pléistocène pour sa partie la plus méridionale et durant la période Holocène pour les zones les plus proches du linéament côtier actuel. La particularité de l'île de Cayenne, de l'embouchure de l'Oyapock et, dans une moindre mesure de la région de Kourou, est d'être marquée par l'avancée de pointements du socle primitif qui forment des collines dont la hauteur moyenne est de l'ordre de 150 mètres. Ces massifs correspondent à ce que l'on appelle les « terres hautes » qui seront les terrains privilégiés mis en culture par les colons dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Les zones alluviales situées au pied de ces collines forment des milieux argileux humides dits à hydromorphie variable ou pérenne : ce sont les « terres basses. »

L'histoire du canal de Torcy s'inscrit dans celle plus générale de la conquête de ces terres basses qui voit le jour en Guyane à la fin du 18<sup>e</sup> siècle à l'initiative de l'ordonnateur Malouet (1776-78). C'est en effet vers le milieu du siècle que l'on fait le constat que « *le seul espoir d'amélioration et de richesse qu'il restât à la Guyane était dans ses terres basses* <sup>2</sup>» On considérait alors que la mise en culture systématique des seules terres hautes en avait épuisé les sols. Cette réflexion avait toutefois déjà été engagée par deux habitants parmi les plus influents de la colonie, Macaye et Kerckove.

*« Le premier entreprit des travaux de défrichement et de dessèchement des terres basses à partir de 1764, et écrivit un mémoire à ce propos, dix ans plus tard.<sup>3</sup> Quant à Kerckove, après un premier essai peu fructueux, faute de connaissances techniques, il fut envoyé en Guyane hollandaise par l'administration ; à son retour il dressa un mémoire sur la culture des terres basses qui fut communiqué à tous les habitants<sup>4</sup> ; quelques-uns s'adonnèrent à cette culture ; cela vers 1774. <sup>5</sup>»*

La culture des terres basses nécessite en préalable la mise en œuvre de travaux de poldérisation considérables. Il s'agit de creuser (*fouiller*) une série de canaux, principaux et secondaires, selon un plan géométrique, qui s'accompagne de systèmes d'écluses, de bermes et de contrebutements visant à contrôler la mise en eau des terrains et à en prévenir les inondations. La technique des polders étant parfaitement maîtrisée depuis des siècles par les Hollandais qui l'ont appliquée dans leurs colonies, il était donc naturel que l'ordonnateur Malouet se tourna vers la Guyane hollandaise voisine pour y trouver un expert. Ce sera l'ingénieur Guisan, chargé de transformer en polders *les terres basses du sud-est de la colonie, dans la région drainée par la rivière de Kaw et l'Approuague* (Cornuel, 2006 : 369)<sup>6</sup>.

Dans un premier temps, Malouet envoie Guisan à Ouanary pour s'assurer de la qualité des terres. Il lui adjoint ensuite le chevalier de Boisberthelot ainsi que le sieur Couturier, qui avait des connaissances en géométrie, afin :

---

2 MALOUEU - *Mémoires de Malouet, publiés par son petit-fils le baron Malouet*, 2<sup>e</sup> édition, Paris 1874. p. 413.

3 AOM, DFC Guyane 231 : Macaye, *Mémoire détaillé sur les dépenses à faire pour parvenir à assécher et défricher les terres basses du 7 mai 1774*.

4 AOM, DFC Guyane 321, cité dans CARDOSO Ciro Flamarion - *La Guyane française (1715-1817) : Aspects économiques et sociaux. Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*. Ibis rouges éditions Guadeloupe, 1999, page 184.

5 *Ibid.*

6 CORNUEL Pascale – « Esclavagisme et engagisme : le cas de l'atelier colonial de Cayenne (1818-1848) », in *L'Histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*. Actes du colloque des 16-18 nov. 2005, Matoury 2006, pages 369-392.

*« d'accomplir dans la vallée de Kaw et de Mahuri une exploration semblable, mais sur une plus grande échelle. Il ne s'agissait de rien moins que de visiter, dans tous les sens, de l'une à l'autre rivière, l'espace qui les sépare, et d'opérer la triangulation de cette immense étendue de marécages. (...) [Les trois hommes sont aussi chargés de]...déterminer le nivellement des terres et des eaux. Après avoir énuméré les difficultés que ses coopérateurs eurent à surmonter, Malouet constate les heureux résultats de l'opération, et il a la satisfaction de pouvoir conclure en disant au ministre: Enfin, nous avons aujourd'hui une carte exacte de cette « plaine de Kaw, (...) terminée d'un côté par la mer, et de l'autre par les montagnes de Kaw et de la Gabrielle, est [située] entre deux rivières qui communiquent par le canal projeté.<sup>7</sup>. »*

Cette première tentative de mettre en valeur les terres entre Mahury et Kaw ne devait pas aboutir et il ne fut pas donné à Pierre Victor Malouet de voir la réalisation de ses plans, lorsqu'il quitte la Guyane en 1778. Outre le fait que son projet se heurtait au conservatisme des propriétaires de la place, ce nouveau système de culture nécessitait des investissements et des connaissances considérables.<sup>8</sup>

Seules les rives de l'Approuague verront le début de la mise en valeur des terres noyées dans les années 1780. Guisan justifia ce choix d'implantation par plusieurs facteurs : *richesse et étendue des terres, bonne position, salubrité, petite quantité d'insectes, et le fleuve le plus navigable de la colonie.*<sup>9</sup> On peut toutefois s'interroger sur l'influence de Bessner, le nouveau gouverneur (1781-1785) dans cette prise de décision, à la fois en tant qu'administrateur principal de la colonie mais également en tant que possible propriétaire de terrains dans le quartier d'Approuague.<sup>10</sup>

*« En quittant la colonie, il [Malouet] venait réunir en France les éléments d'une société qui prendrait pour base de ses opérations les vallées de Kaw et de l'Approuague : mais l'envoi de Bessner, comme gouverneur, à la Guyane devait rompre brusquement le cours de ces importants projets. Guisan ne put les réaliser partiellement que dans l'Approuague : la vallée de Kaw, négligée par Bessner et par les gouverneurs qui lui succédèrent, fut oubliée jusqu'à la révolution. <sup>11</sup>»*

La Révolution ayant aboli l'esclavage pendant la Convention le 4 février 1794, il faut attendre son rétablissement en Guyane le 25 avril 1803 sous la férule de Victor Hugues, pour que l'administration coloniale dispose de la main-d'œuvre nécessaire à la reprise de la conquête des terres basses dans le quartier du Mahury.

Dès 1778 l'ordonnateur Malouet avait fondé l'atelier colonial constitué par les esclaves du gouvernement, également appelés Noirs du roi, aux fins d'aménager les terres basses du sud-est de la colonie.

*« Les travaux de force occupent dans l'atelier rural la majeure partie des hommes. On les appelle les Nègres de pelle ou Noirs d'élite (...). Une partie de ces hommes est affectée à l'atelier dit de fouille en l'occurrence creuser des canaux en terres inondables pour les drainer et les assécher. (...) Les habitants esclavagistes considèrent qu'aucun Européen ne peut faire le travail du Noir d'élite dont la condition est la pire de toute (...). L'administration coloniale elle-même le concède.<sup>12</sup>»*

Reprenant le tracé établi en 1777 par Guisan, les premiers travaux de creusement du canal de Torcy,

---

7 MALOUEU *Op. cit.* L'expédition de Boisberthelot et de Guisan est relatée par ce dernier sous le titre : *Journal d'un voyage dans les savanes noyées*, 1777.

8 CARDOSO, *Op. cit.*, p. 184.

9 *Ibid.*

10 Malouet nous parle des *terres de la compagnie Bessner*. MALOUEU *Op. cit.*

11 MALOUEU *Op. cit.*

12 CORNUEL, *Op. Cit.*, p. 370-371.

sont lancés en 1804, soit quelque trente ans plus tard !

Entre 1804 et 1808, 6000 mètres de canal seront creusés par les esclaves. Si la population servile dévolue aux travaux de terrassement demeure anonyme, faute de sources, l'encadrement lui, est constitué de militaires dont les patronymes et fonctions attachées nous sont parvenus. La plupart d'entre eux et notamment les plus gradés, deviendront par la suite concessionnaires de terrains sur le canal.<sup>13</sup>

*« Les brigades étaient subdivisées en deux escouades conduites chacune par un commandeur esclave. Ce classement permet de maintenir un ordre constant et régulier, pendant toute la durée des travaux, dans de nombreux ateliers composés de nègres provenant de toutes les habitations de la colonie. On logeait les travailleurs dans un grand carbet que l'on déplaçait à mesure que le canal avançait ; il était rare que le nombre de malades excéda et pour tout on n'a pas perdu de nègres. Le régime des corrections était modéré. »<sup>14</sup>*

Dans son mémoire, Bernard signale la découverte d'une pirogue amérindienne avec du mobilier enfouie dans la vase : *« Vue, pirogue de 26 pieds de long en cèdre noir parfaitement conservée. Plusieurs pagayes. Potteries Indiennes. »<sup>15</sup>*

Ces vestiges ainsi que la localisation précise de leur découverte ne nous sont malheureusement pas parvenus et nous n'avons aucune indication quant à la nature précise du mobilier associé. L'enfouissement de la pirogue assez profondément dans la vase milite clairement pour une datation antérieure au XIXe siècle. La mention de la Feuille de la Guyane de 1821 qui publie le mémoire de Bernard est reprise par Émile Abonnenc dans son inventaire archéologique.<sup>16</sup>

Les terrains destinés aux concessionnaires sont constitués de concessions de 220 carrés (220 hectares), avec une largeur donnant sur le canal qui correspond à 600 pas (environ 600 mètres). Des canaux supplémentaires viennent compléter le drainage et la circulation dans ce nouveau quartier.

L'occupation portugaise (1809-1817)<sup>17</sup> interrompt les travaux et nous n'avons pas eu connaissance de sources mentionnant leur reprise après la restitution de la Guyane. Il se pourrait donc que 1809 marque la fin des creusements pour la conquête des terres basses du quartier Torcy, amorcée à la fin du XVIIIe siècle.

A partir de 1826 des projets sont néanmoins à l'étude visant à poursuivre le creusement en direction de la rivière de Kaw. Des plans sont dressés et des devis établis mais de fortes réticences se font sentir au sein de la colonie, compte tenu des problèmes d'inondation que connaissent déjà certaines habitations et qui aboutiront d'ailleurs à l'abandon du projet :

*« Monsieur le Président [du Conseil général] observe aussi qu'un prolongement du canal*

---

<sup>13</sup> BERNARD *Op. Cit. C'est le cas du général de brigade DESVIEUX, du capitaine de bataillon CHARLEMONT et du capitaine et premier aide de camp du gouverneur BERNARD (rédacteur du mémoire).*

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> ABONNENC Emile – « Inventaire et distribution des sites archéologiques en Guyane française. » in *Journal de la Société des Américanistes*. Vol. 41-1, 1952, pages 45 & 51 : *Canal Torcy. Dans la feuille de la Guyane de 1821, séance du 2 janvier de la société guyanaise d'instruction, sous le titre du canal Torcy dans les savanes de Kaw, on lit le passage suivant : ... « Dans les fouilles exécutées pour l'établissement du canal Torcy, on trouva, à 8 pelles de profondeur, une pirogue longue de 26 pied, en cèdre noir, parfaitement conservée, plusieurs pagaies et de la céramique indienne. »*

<sup>17</sup> Dans le contexte des guerres napoléoniennes, une coalition anglo portugaise permet à ces derniers de s'emparer de la Guyane en 1809. La décision de restituer le territoire à la France après la chute de l'Empereur, actée au congrès de Vienne de 1815, ne sera effective qu'en 1817.

*Torcy serait tout à fait inutile puisque depuis dix ans tous les moyens de la colonie n'ont pu parvenir à rétablir l'écoulement que déjà plusieurs habitants ont été obligés d'abandonner et que plusieurs autres sont à la veille d'être ruinés qu'en l'état des choses on devrait plutôt s'attacher à consolider et garantir ce qui se trouve fait ; que toute augmentation serait sans but utile et nécessiterait un entretien dispendieux.<sup>18</sup>»*

La suite de l'histoire du canal confirmera ce qui précède. Le manque d'entretien des digues<sup>19</sup> provoque des brèches et l'inondation des terres cultivées marquera le déclin progressif de l'occupation. Mais ce n'est qu'en 1846, « *après l'anéantissement des habitations le sérail et Plaisance que l'on commença à reconnaître les malheurs dont était menacé le canal-Torcy dans son ensemble.*<sup>20</sup>»

Il est encore question en 1929 de l'état du canal et de sa possible remise en état dans cette note d'un certain Jeutsch (peut-être un hollandais si l'on en juge par le style employé !) :

*« Il m'est inconnu en quel état se trouve le canal de Torcy à l'heure actuelle. Cependant il reste à supposer que l'on trouve guère plus qu'une trace d'un creek envasé et que les belles plantations de cannes à sucre d'autrefois ont été remplacées par la brousse, par des pinotières.*

*Reconstruire aujourd'hui l'ancien canal de Torcy n'offrirait pas de difficultés pourvu qu'on se servirait des grands moyens techniques mais entretenir le canal, débrousser le terrain et de le faire cultivable et trouver de la main d'oeuvre pour ces terrains manifestement inhabitable pour l'Européen : That is another question.<sup>21</sup>»*

## **XXIe siècle : les vestiges d'un canal**

Fin 2010, le service régional de l'archéologie de la DRAC a autorisé des prospections le long du canal Torcy.

Les observations ont débuté sur la rive droite du Mahury, au niveau de l'alignement de pieux repérés sur la photo prise par O. Tostain en juillet 2010 (*cf.* rapport 2010), et visibles à marée basse *in situ*. A partir de cet axe linéaire, l'objectif était de suivre le canal le plus loin possible depuis la berge et de localiser et identifier les vestiges des habitations du quartier. Cette prospection pédestre n'a duré qu'une journée, il s'agissait donc d'une simple reconnaissance qui devra être prochainement suivie de beaucoup d'autres opérations.

Passé la zone ripicole constituée de palétuviers, la marche est aujourd'hui entravée par la présence de bambous épineux et le chemin doit être tracé au sabre pour pouvoir lentement progresser dans une végétation très dense, dont l'ouverture s'avère le plus souvent particulièrement « piquante ».

Le secteur suivant pourrait correspondre à un vaste ensemble de terrains poldérisés, demeurés à l'abri des inondations. La présence de ce qui constitue probablement l'une des anciennes digues qui bordaient le canal, est marquée par un linéaire d'une largeur d'environ 3 mètres, exhausse d'une cinquantaine de centimètres. La végétation clairsemée autorise un cheminement plus aisé jusqu'à un changement de direction de cette digue. Cette observation viendrait corroborer les écrits de Bernard lorsqu'il explique qu'ils ont dû prendre un axe différent de celui dessiné par Guisan, en raison *des ravages déjà observés que la mer faisait de Kaw à Mahury.*

18 ADG X93 – Compte rendu de séance du Conseil général, 1830.

19 Au moins deux règlements régissant l'entretien du canal Torcy avaient été rédigés en 1808 et 1825. Il semble bien que pour des raisons diverses, ils soient restés sans effet.

20 Feuille de la Guyane de 1858.

21 ADG X93 – Note manuscrite.



La deuxième digue, sur l'autre rive du canal a pu également être reconnue et empruntée pour le retour vers la berge du Mahury.

## 2 – LES HABITATIONS DU QUARTIER DU CANAL TORCY

L'avancée des travaux de creusement du canal Torcy va progressivement permettre l'établissement d'une quinzaine d'habitations sur ses rives droite et gauche, divisées en autant de parcelles et destinées à la production de sucre, coton, café, cacao ainsi qu'à de la culture vivrière.

L'activité du quartier devait se poursuivre avec plus ou moins de succès durant la quasi totalité du 19e siècle : les premières mentions d'habitations apparaissant dès 1804 avec un terminus *post quem* en 1884.

On trouvera ci-dessous un tableau des différentes habitations du quartier, recensées dans le cadre de ce rapport.

La source principale de cet inventaire pour la période 1804-1820 est le *Mémoire sur l'ouverture du canal de Torcy*, écrit par Bernard en 1820. La carte du quartier Torcy datant de 1831 nous donne un état des lieux du parcellaire et des propriétaires, sans que l'on soit assuré qu'il s'agisse d'habitations réellement en activité. Les documents venant compléter ce recensement correspondent à une lettre du principal propriétaire, Goyriena, ainsi qu'aux comptes-rendus du Conseil Privé<sup>22</sup>.

### *Habitants de la rive gauche du canal Torcy*

1804	1805	1807	1809	1820	1831	1846	1852	1856	1869
		STE-MARY	STE-MARY	STE-MARY	STE-MARY	GOYRIENA	GOYRIENA	GOYRIENA	GOYRIENA
	JAUME	JAUME	JAUME	MASSONET	FARNOUS	GOYRIENA	GOYRIENA	GOYRIENA	GOYRIENA
DESVIEUX	DESVIEUX	DESVIEUX	DESVIEUX		SAUVAGE	GOYRIENA	GOYRIENA	GOYRIENA	GOYRIENA
HUGUES	HUGUES	HUGUES	HUGUES	HUGUES	HUGUES	HUGUES	HUGUES	HUGUES	HUGUES
	CHARLEMONT	CHARLEMONT	CHARLEMONT	CHARLEMONT	CHARLEMONT		RONMY		
	BERNARD	BERNARD	BERNARD	BERNARD	BERNARD				
	CAVAI	CAVAI	CAVAI	TILSIT	TILSIT				
		TILSIT	TILSIT	TILSIT	TILSIT				
			GARREAU		FARNOUS		FARNOUS		
			TROQUEREAU						

### *Habitants de la rive droite du canal Torcy*

<sup>22</sup> Le Conseil Privé est instauré en Guyane par l'ordonnance du 27 août 1828. Il a pour fonction d'assister le gouverneur ainsi qu'un rôle administratif et contentieux. Constitué de notables de la colonie et de magistrats lorsqu'il siège au contentieux, il sera dissout dans le cadre de la départementalisation par le décret du 1er novembre 1947. On mesurera avec le suivi de la construction de la chapelle de Torcy (cf. *infra*), le degré d'implication de ce conseil dans la mise en œuvre à l'échelon local de la politique décidée par Louis Philippe.

1804	1805	1807	1809	1820	1831	1846	1852	1856	1869
		LIMAL	LIMAL	LIMAL					
	BRUE	BRUE	BRUE	BRUE					
	TRESSE	TRESSE	TRESSE	TRESSE					
		LA VILETTE	LA VILETTE	DEJEAN	DEJEAN	DEJEAN- LEMARINIER	DEJEAN- LEMARINIER	LEMARINIER	GOYRIENA
		BEAUREGARD	BEAUREGARD	DEJEAN	DEJEAN	DEJEAN- LEMARINIER	DUPEYROU		GOYRIENA
		D'AMBROISE	D'AMBROISE	BERTHOUD					

Les premières habitations que l'on voit apparaître dès 1804 sont celles de Desvieux et de Victor Hugues<sup>23</sup>.

Ce dernier possède l'habitation dénommée *Quartier général* qui sera pillée et incendiée<sup>24</sup> lors de la prise de la Guyane par les Portugais le 8 janvier 1809, à l'exception notable des cases à esclaves<sup>25</sup>. Elle sera reconstruite mais mise sous séquestre en 1812, ce qui donnera lieu à un inventaire.<sup>26</sup> La levée de ce séquestre à la fin de l'occupation portugaise sera l'occasion d'un nouvel inventaire réalisé le 24 novembre 1817 qui nous renseigne sur l'importance de cette habitation. On y trouve au milieu de nombreux bâtiments, la présence de deux moulins à sucre.<sup>27</sup>

Bien après cet épisode, en 1822, Ronmy, gendre de Victor Hugues, qui sera l'un des pionniers du développement de l'industrie sucrière, y installe l'une des deux premières machines à vapeur importées en Guyane.

*«Je soussigné Thomas Ferdinand Ronmy en ma qualité de fermier de l'habitation le quartier général située au canal de Torcy et appartenant à Mr Victor Hugues mon beau père, après avoir pris connaissance des comptes de Mr Quesnel négociant à Rouen, relatifs à l'achat et autre frais des deux machines à vapeur dont le gouvernement a bien voulu faire l'avance à Mr Vidal et à moi»<sup>28</sup>*

L'effort entrepris par Ronmy devait porter ses fruits :

*« M Ronmy, ancien directeur du génie à Cayenne, qui a sur son habitation, canal Torcy, un moulin à vapeur, est celui de tous nos sucriers qui ait donné le plus de développement à cette culture. Avec moins de 100 carrés de terre, et un atelier de 200 noirs, dont la moitié seulement est employée au travail des champs, M Ronmy a fait l'année dernière six cents milliers de sucre. Cet habile agriculteur vient également d'obtenir le plus grand succès dans l'essai de fabrication de ses sucres, à l'instar des beaux sucres terrés de la Havanne. »<sup>29</sup>*

Ronmy fera également preuve de modernisme et sera le seul en 1844 à posséder en Guyane un outillage véritablement innovant pour l'époque :

*« On a cherché dans plusieurs usines à remédier à cet inconvénient; ainsi j'ai vu, sur l'habitation*

23 Victor Hugues (1762-1826) arrive en Guyane en 1799 en tant que commissaire du Consulat et y restera à ce titre jusqu'à l'occupation des Portugais en 1809. Il finira ses jours dans la colonie, propriétaire de l'habitation *Quartier Général*.

24 ADG-X92 (...) *Ma grande habitation fut brûlée à la prise de la colonie, je perdis plus de quatre cent milles francs (...)*

25 SOUBLIN Jean – *Cayenne 1809. La conquête de la Guyane par les Portugais du Brésil*. Karthala, 2003, p.88.

26 ADG-X92

27 ADG-X92 Inventaire du *Quartier Général* du 24 novembre 1817

28 ADG-X120

29 M.B.R. - *Observations générales sur la Guyane française et projets d'amélioration de cette importante colonie*, Bordeaux 1827, p. 32.

*du quartier général, des chaudières en cuivre dites jumelles qui se substituent rapidement l'une à l'autre au moment où l'on est arrivé au point voulu pour la cuite.<sup>30</sup>»*

La dernière mention relevée de l'habitation *Quartier général* figure dans le registre paroissial du canal Torcy daté de 1869 qui y signale une naissance.

Dans les années qui suivent les premières installations, l'occupation des terrains va de pair avec la progression des travaux du canal.

Parmi les habitations créées, on trouve celle dite *Tilsit* dont l'implantation date de 1807. Nous n'avons pas trouvé dans les archives locales de renseignements particuliers sur *Tilsit* durant l'occupation portugaise en Guyane (1809-1817), mais à partir de 1818 nous savons que Bernard, devenu directeur de l'habitation, reprend un ancien projet de canal de communication devant relier entre elles, les deux habitations royales que sont *Tilsit* et *La Gabrielle*. Le canal demeurera à l'état d'ébauche et *Tilsit* ne pourra se développer dans le sens que souhaitait son directeur. C'est alors qu'une impulsion nouvelle sera donnée par le gouverneur Laussat (1819-1823)<sup>31</sup> :

*« Ceci me conduit naturellement à parler du projet qu'avait conçu M. de Laussat de réveiller l'industrie et l'émulation des habitants du canal de Torcy, en établissant une sucrerie normale sur l'habitation que le Roi possède sur ce canal. (...) Depuis plusieurs années le canal de Torcy languissait, faute de recevoir des encouragemens du gouvernement qui y soutinssent le zèle et l'activité des propriétaires, L'habitation royale de Tilsit, loin de servir d'émule aux particuliers, était négligée dans ses cultures, et le relâchement de son atelier devenait un exemple contagieux pour ceux du voisinage Le gouvernement ne récoltait presque rien sur cette habitation. Il se défrayait tout au plus de la dépense que lui occasionnait l'entretien des 70 nègres qui y végétaient dans l'oisiveté. Voilà dans quelles situations étaient le canal de Torcy, et l'habitation Tilsit, quand M. de Laussat tourna ses vues sur ce quartier.<sup>32</sup> »*

En 1820, Laussat souhaite installer l'une des deux machines à vapeur importées d'Europe sur la future sucrerie de Tilsit. Il ne pourra pourtant pas conclure l'affaire faute d'être suivi dans son choix par le ministre en exercice.<sup>33</sup>

Un état des lieux de 1823 indique une habitation encore en construction avec des cases à esclaves non achevées.<sup>34</sup>

Deux ans plus tard, un bail de fermage est signé avec un certain Maury de La Peyroude (?), propriétaire à l'Ile de la Trinité.

L'habitation aurait ensuite été rachetée par Fabens, si l'on en croit l'indication portée sur la carte du Quartier de 1831.

Dans ces années 1820, on assiste aux prémices de la recomposition du parcellaire initial par le rachat d'anciennes habitations et leur regroupement en grandes entités immobilières. C'est le cas par exemple lorsque Déjean achète et réunit les habitations *Brue* et *Beauregard* pour créer la sucrerie *Le Pactole*, sur la rive droite du canal. Il fait l'acquisition d'une machine à vapeur qui arrivera sur sa propriété le 23 août 1830. L'inventaire de son habitation détaille :

---

30 *Annales maritimes et coloniales: publiées avec l'approbation du ministre de...* Ministère de la Marine et des colonies 1844

31 Concernant le gouverneur Laussat, se référer aux travaux innovants de Jean Yves PUYO.

32 FOURNIER DE SAINT AMANT – *Des colonies : particulièrement de la Guyane française, en 1821*. Paris, 1822, p. 98-99.

33 CORNUEL *Op. Cit.*, p. 370

34 ADG -IJ 12

*« 167 esclaves de tous âges et sexes, 60 quarrés de terres cultivées et plantées en cannes à sucre, girofles et vivres, 79 quarrés de terres en friches formant le complément de la concession. Ainsi que les dits esclaves et plantages sont portés au recensement de cette propriété, déposée à la direction de l'Intérieur, pour l'année 1829. Une maison à maître, les bâtiments, sucrerie, guildiverie, moulin à manège composant cet établissement. <sup>35</sup>»*

On retrouve mention de cette habitation sur les registres paroissiaux de 1867 et lors de l'acte de vente en 1869 à la société Lalanne et Goyriena par :

*« Joseph-Victoire Rifer, négociant et propriétaire, demeurant à Cayenne (...) d'une habitation sucrerie dite L'Espérance, autrefois appelée Le Pactole située au Canal-Torcy, dans le quartier de l'Ile-de-Cayenne, à la Guyane française, consistant en terres cultivées, terres en friche, dessèchement, coffres, plantations de cannes à sucre, bâtiments, usine, machine à vapeur, alambic, matériel, ustensiles d'exploitation et objets divers ; la dite habitation d'une contenance d'environ 1900 hectares, bornée dans son ensemble : au nord-ouest, par l'habitation La Ressource ; au sud-ouest, par les plaines de Kaw ; au nord-est, par le terrain de l'ancienne habitation La Félicité, et au sud-est par le canal Torcy. <sup>36</sup>»*

On notera que les regroupements successifs augmentent la superficie des terrains de l'habitation *Le Pactole* de manière très significative, passant de 139 hectares en 1829, à 1900 hectares, quarante ans plus tard.

Un autre exemple de rachat de terres est celui fait par Henri Sauvage qui reprend le 26 juillet 1830 à Julien-Marie Bidon une habitation dite *l'Alexandrine*.

Il y installe une sucrerie et fait venir en association avec Tonat, son beau père, une machine à vapeur acquise grâce au système des avances remboursables mis en place par le gouvernement. Son habitation qu'il renomme *La Marie*, est considérée comme une grande propriété :

*« Sur les grandes propriétés, les logements des noirs laissent peu à désirer; il n'en est pas de même sur les petites propriétés. Le maître laisse, en général, à l'esclave le soin de construire sa case et de l'entretenir ; il en résulte que la plupart sont dans un état de délabrement qui afflige. J'ai fait des observations à ceux des propriétaires qui ont fait preuve d'une trop grande insouciance; je me suis efforcé de leur démontrer qu'ils seraient victimes de leur imprévoyance ; le plus grand nombre m'a compris et m'a promis que je serais satisfait à ma prochaine visite. Je ne peux donner trop d'éloges à MM. Lagrange et Couy, d'Approuague ; Déjean, Ronmy et Sauvage, du canal Torcy ; (...) ; les cases de leurs habitations ne laissent rien à désirer. L'intérieur des cases n'offre pas en général un aspect moins triste; le plus grand nombre de celles que j'ai visitées ne contenaient, pour tout mobilier, que quelques planches sur lesquelles étaient posée une paillasse de feuilles de maïs, des bancs de bois, une mauvaise table, des paniers caraïbes ou pagaras, et quelques ustensiles de ménage. Cependant, il y a des noirs qui ont d'assez bon meubles ; mais c'est l'exception. <sup>37</sup> »*

Malgré tout, des difficultés dans la gestion de son entreprise industrielle apparaissent en 1834.

---

35 ADG - X120

36 ADG - Feuille de la Guyane, 1869.

37 *Exposé général des résultats du patronage*, 1844, p. 275.

L'impossibilité de régler les échéances concernant l'achat de sa machine à vapeur entraîne la saisie d'une partie de sa production de sucre.

*« sur le prix de la vente des soixante quatorze boucauds de sucre saisis le six de ce mois par exploit de Fiévée huissier sur l'habitation la Marie appartenant au sieur Sauvage pour les dettes du sieur Sauvage envers l'administration.<sup>38</sup> »*

L'habitation sera vendue en 1843 à Thomas-Marie Goyriena qui lui conservera le nom de *La Marie*. Le nom de « Goyriena » apparaît également en 1845 dans le registre de la « paroisse du canal Torcy » nouvellement créée, pour signaler la naissance d'un enfant, dont la mère est esclave de l'habitation *La Marie*. Une description de cette habitation nous est donnée dans le récit de voyage de Castelnau :

*« Le canot de M. Gouriana nous attendait et nous fit traverser la rivière pour entrer dans le canal de Torcy. Nous débarquâmes auprès d'une chapelle établie en 1844, et vers laquelle un prêtre fait des tournées fréquentes. Nous suivîmes une digue, et après un quart d'heure de marche, nous parvînmes à la Marie, habitation de M. Gouriana. On arrive à la maison par une belle avenue de palmiers. Tout près de cette habitation on voit celle du régisseur et les usines; il y a une machine à vapeur à basse pression de la force de huit chevaux. L'atelier se composait de deux cent soixante dix esclaves, et l'on y fabriquait environ cinq cents barriques de sucre par an (...).<sup>39</sup> »*

En 1846 Goyriena insiste sur l'importance de son établissement pour la colonie dans une lettre adressée au gouverneur.

*« Quant à l'habitation La Marie, elle a pris, depuis quelques années, beaucoup d'accroissement, puisque l'on y compte 300 hectares de terres desséchées et canalisées dont 120 hectares sont déjà plantées en cannes à sucre, elle renferme des usines et bâtiments, construits à grands frais et auxquels je me propose d'apporter des améliorations pour l'introduction de nouveaux procédés de fabrication, si l'avenir m'est garanti par de prompts et suffisants travaux est il besoin de vous faire observer, Monsieur le Gouverneur, que l'atelier de cette habitation se compose de 260 individus des deux sexes, dont 60 appartiennent à diverses familles plus ou moins fortunées, qui me les ont donnés à former.<sup>40</sup> »*

Il reste qu'à cette date, trois habitations seulement sont encore identifiées dans le quartier Torcy<sup>41</sup> mais seule la propriété sucrière de Goyriena est en activité. Son arrêt devait marquer la fin de l'occupation du quartier.

*« Le Canal Torcy propriété sucrière appartenant au très regretté M. de Goyriena père, était une des causes principales de l'état florissant dans lequel se trouvait alors la commune de Roura. Plus de deux cent habitants employés sur cet établissement contribuaient à sa prospérité indépendamment de ceux qui l'alimentaient qui de bois de charpente, qui de charbon, qui de bois à brûler etc. (...) La mort de l'honorable M. de Goyriena père a été le signal de la décadence. Les héritiers n'ayant pas pris la suite de ses affaires, le canal Torcy a passé en d'autres mains ou moins habiles ou moins soucieuses du profit qu'on en pouvait*

---

38 ADG - X171

39 FRANCIS DE CASTELNAU – *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud...par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 à 1847*. Paris 1851, p.171.

40 ADG - X93 - lettre de Goyriena au gouverneur, 1846.

41 ADG - X93 - lettre de Ronmy au gouverneur, 1846.

*tirer, et finalement a été abandonné, laissant sans pain tous ceux qui y étaient employés.<sup>42</sup>»*

Par ailleurs, si le registre de l'état civil de Roura de 1884 signale encore un décès sur l'habitation *La Marie* à Torcy, les années suivantes ne mentionnent plus aucun événement dans le quartier<sup>43</sup>. Il semble alors totalement abandonné ce que nous confirme le compte rendu du conseil municipal du 11 août 1888<sup>44</sup> :

*« Monsieur Guillot a fait remarquer au conseil que tous les bâtiments du canal Torcy tombent en ruine et que c'est une perte pour la commune de laisser perdre ainsi les matériaux de ces bâtiments (...). »*

## **XXIe siècle : les vestiges d'habitations**

Les prospections le long du canal Torcy ont également permis la redécouverte des sucreries de *La Marie* et du *Pactole*. Signalons que seules les parties industrielles des habitations ont été observées, les maisons de maître n'ont pas encore été précisément localisées.

La sucrerie de l'habitation *La Marie* est recouverte aujourd'hui par des bambous épineux. La présence de deux machines à vapeur (dites de Watt) a été constatée dont l'une serait celle acquise par Sauvage en 1830 (cf. *supra*). Chacune de ces machines est reliée par un axe métallique à un des deux moulins à sucre présents sur le site (ils sont constitués de 3 rolles<sup>45</sup> en fonte). A proximité immédiate, deux chaudières alimentaient les deux machines de Watt. Dans la même zone, un four maçonné en briques sur lequel repose 4 marmites à sucre métalliques est relié à une cheminée en briques de section carrée d'une dizaine de mètres de hauteur.

Sur la sucrerie du *Pactole*, une machine à vapeur couplée avec son moulin a également pu être observée ainsi qu'une cheminée presque identique à la précédente, un four constitué de briques reposant sur une assise de blocs de latérite et des chaudières à sucre. Un élément remarquable du moulin est la présence d'une roue dentée à l'extrémité de son axe, qui servait peut être à actionner une scie à bois.

---

42 ADG - X346 - Rapport du mois de janvier 1892 de l'administrateur principal Vohnar.

43 ANOM – Aix-en-Provence – consultation en ligne.

44 ADG - X346 – Séance du conseil municipal de Roura du 11 août 1888.

45 Les rolles sont des cylindres métalliques superposés qui servent à écraser la canne à sucre.

### 3 – CHAPELLE ET DEPENDANCES

(On retrouvera en début de chapitre quelques-uns des éléments déjà évoqués dans le rapport de décembre 2010.)

Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une histoire aussi complexe que celle de l'esclavage en Guyane, mais on peut néanmoins signaler que dans les années 1830, le gouvernement français sous la pression des abolitionnistes, veut inciter *l'administration locale à prendre quelques mesures témoignant de sa volonté émancipatrice*. C'est aussi l'époque de l'expérience menée à Mana par la mère Javouhey avec ses « libérés-engagés. » Par ailleurs, comme le souligne Pascale Cornuel : *Dans l'atelier colonial comme dans les habitations privées, le travail esclave est structurellement réfractaire à la cellule familiale. Reste la religion comprise comme le moyen de faire accepter à l'esclave sa condition en ce bas monde.*<sup>46</sup>

C'est dans ce contexte qu'une ordonnance est publiée, sous le règne de Louis Philippe, le 5 janvier 1840. Celle-ci « règle l'emploi du fonds de 650,000 francs mis à la disposition de notre ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies pour l'augmentation du clergé, des instituteurs primaires et des magistrats du ministère public, et pour l'établissement de chapelles et d'écoles dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon<sup>47</sup>. » Une volonté politique étatique qui va décider de la construction de la chapelle du quartier de Torcy, effective en 1844: « (...) en ce moment on s'occupe de la construction d'une église dans le quartier du canal (...) »<sup>48</sup>.

L'État acquiert le 5 septembre 1843 une partie d'un terrain appartenant à Goyriena, sur lequel se trouvait une maison de maître ainsi qu'un autre bâtiment dit *servitude* qui correspondait à l'origine à l'habitation *Elisa*, détenue par Mme St-Mary. Cette parcelle est située en bordure de la rivière du Mahury et sur la rive gauche du canal. Elle a une largeur de 124 mètres pour une profondeur de 160 mètres.

L'emplacement choisi permettait aux populations serviles d'accomplir leur devoir religieux en les gardant dans une proximité qui convenait parfaitement aux maîtres des habitations. Les sources de l'époque sont tout à fait explicites à ce propos :

« Le conseil se félicite d'autant plus de ce degré d'avancement des travaux de la chapelle que les noirs des habitations riveraines du canal Torcy ainsi que ceux de bon nombre d'habitations encore (...), qui perdaient beaucoup de temps en venant jusqu'en ville pour assister aux cérémonies religieuses auront bientôt à leurs proximités un établissement où ils pourront se procurer cet avantage presque sans se déplacer ni nuire à leurs occupations.<sup>49</sup> »

Goyriena ne dit pas autre chose lorsqu'il constate en 1846 que :

« Cette chapelle la plus avantageusement située de toutes celles de la colonie permet par sa position topographique à plus de 1100 noirs agglomérés dans les habitations voisines de pratiquer leurs devoirs religieux, en tout temps, sans le recours d'embarcations pour se rendre à l'église. Elle

---

46 CORNUEL, *Op. cit.*, p. 380.

47 « LOUIS-PHILIPPE, Roi des français. Ordonnance royale du 5 janvier 1840 » publiée dans *Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises*. Imprimerie Royale 1844. Ministère de la Marine.

48 *Ibid.* « Lettre du gouverneur de 1843 ».

49 ADG – 5K31 - Comptes-rendus du Conseil Privé (1844-45).

*sert de plus aux populations établies sur la rive gauche du Mahury.*<sup>50</sup>»

Une fois le terrain acquis, l'appel d'offre pour la construction de la chapelle parait dans la feuille de la Guyane le 26 août 1843 :

*« des travaux pour la construction d'une CHAPELLE au canal Torcy (...) L'entreprise pourra être adjugée par fractions distinctes pour la maçonnerie,, la charpente, la menuiserie ou pour l'ensemble de la construction résultant de la réunion des devis. »*

Les travaux de maçonnerie sont attribués à Joseph Stanis qui est tenu de se conformer au marché passé le 20 octobre 1843. Le métré des fondations exécuté sur place le 6 février 1844 nous fournit un document très précis sur les dimensions de la chapelle, la technique de construction ainsi que les matériaux utilisés<sup>51</sup>.

Le terrain de la chapelle est situé sur la rive du Mahury où le sous sol est constitué d'alluvions récentes (argiles grises de l'Holocène de formation Demerara<sup>52</sup>). Cette assise instable a imposé de recourir à la technique dite du « grillage ». Il s'agit après affouillement de disposer des éléments de bois entrecroisés sur lesquels reposent les soubassements en pierre d'un bâtiment réalisé en bois<sup>53</sup>.

Pour autant l'emploi de cette technique ne résout pas tout et, dès le début des travaux, des problèmes d'inondation apparaissent entraînant un coût et un délai supplémentaires :

*« Celà a tenu à ce que les prévisions des devis pour la construction de la chapelle du canal Torcy ont été déjoués par une enchère de 10 %; à ce que l'inondation imprévue du sol a obligé à des travaux d'endiguement.<sup>54</sup> »*

Les travaux de charpente sont, eux, attribués au sieur Appolinaire Guisan qui est tenu de se conformer au marché passé le 26 septembre 1843<sup>55</sup>. La chronologie de ces travaux de charpenterie est suivie de près par les autorités. Pour preuve, le compte rendu de séance de la commission tenue le 4 janvier 1844 pour valider le métré :

*« La commission après s'être transporté au chantier du Sieur Appollinaire Guisan situé près du canal Laussat derrière l'abattoir, a reconnu que le bois ci après détaillé avait été mis en œuvre par l'entrepreneur et qu'il n'y avait plus qu'à le transporter au canal Torcy pour être employé à l'édification de la chapelle de cette localité.<sup>56</sup> »*

Le marché du carrelage et de la peinture est adjugé en Conseil Privé aux Sieurs Blanchard et Jambes, le 1er septembre 1845 :

*« Monsieur le gouverneur approuve également un procès verbal dressé administrativement le 25 août suivant portant adjudication provisoire aux sieurs Blanchard et Jambes sous la caution du sieur Sauvage de l'entreprise des travaux pour l'achèvement du carrelage de la chapelle du canal de Torcy ainsi que la peinture extérieure de ce bâtiment à raison de 3%*

---

50 ADG – X93 – Lettre de Goyriena au Gouverneur, 1846.

51 ADG – X203 - Métré des travaux de fondations exécutés par le Sr Joseph Stanis, entrepreneur, à l'église du canal Torcy, conformément à son marché du 20 octobre 1843.

52 CAUTRU Jean-Pierre – Carte de Cayenne N-O. Lithologie des formations superficielles. BRGM, mars 1993.

53 Cf. GUISAN Samuel - *Traité sur les terres noyées de la Guyane communément appelées terres basses...* Cayenne, 1825.

54 ADG – 5K31 - Comptes-rendus du Conseil Privé (1844-45). Parmi ces imprévus, figurent des travaux d'exhaussement du sol.

55 ADG – X203 - Métré des travaux exécutés par le Sieur Appollinaire Guisan, conformément à son marché du 26 septembre 1843 pour la charpente et la menuiserie d'une chapelle à exécuter au canal Torcy.

56 ADG -X203.



*d'enchère sur le prix du devis approuvé le 9 du même mois.<sup>57</sup> »*

Un nouveau marché pour fournitures de divers objets de menuiserie est adjugé la même année :

*« Un procès verbal portant adjudication provisoire au sieur Purper sous la caution du sieur Fouré, de la fourniture de divers objets de menuiserie destinés à l'ameublement de la chapelle, de la sacristie et du presbytère du canal Torcy s'élèvent ensemble à la somme de 1850 francs. <sup>58</sup>»*

En 1845, le Conseil Privé récapitule l'ensemble des dépenses engendrées par la création de la chapelle et cette archive nous informe que des travaux ont été réalisés sur des bâtiments annexes, correspondants l'un au presbytère, l'autre à la sacristie.

*« Construction de la chapelle et restauration du presbytère et des servitudes 31.916,39 (... ) ameublement de l'église 1370,00, idem du presbytère 1400,00, idem de la sacristie 296,00 <sup>59</sup>»*

La chapelle est le seul bâtiment mentionné dans le document comme étant en *construction*. En outre le plan de ses vestiges tel qu'il apparaît sur le terrain montre un édifice homogène, sans aucune pièce accolée pouvant servir de sacristie. Nous avons vu *supra* que le terrain acheté en 1843 correspondait à une partie de celui de l'ancienne habitation *Elisa* et qu'il comprenait une maison de maître ainsi qu'un bâtiment dit *servitude*. D'autre part, une carte de l'île de Cayenne dressée en 1853<sup>60</sup> figure trois bâtiments sur la parcelle : la chapelle nouvellement construite ainsi que les deux anciens bâtiments de *l'Elisa*. Tout concourt à penser que l'ensemble religieux de Torcy est bien constitué de trois bâtiments distincts dont seul celui de la chapelle a pu être observé aujourd'hui.<sup>61</sup>

En 1867, un marché est passé par l'administration pour le *sabrage* (débroussaillage au sabre d'abattis) des terrains de la paroisse du canal Torcy.<sup>62</sup> Nous trouvons ensuite pour l'année 1876 des travaux d'entretien prévus dans le budget des ponts et chaussées.<sup>63</sup>

La liste nominative, non exhaustive, des curés affectés au canal Torcy pour les années 1882 et 1884 vient compléter l'histoire de cette paroisse.<sup>64</sup> Après 1884, nous ne trouvons plus trace de curés nommés sur la paroisse et nous avons vu *supra* que le conseil municipal de Roura par la voix de monsieur Guillot en 1888 nous précisait que *tous les bâtiments du canal Torcy tombent en ruine*. A cette date et par le même délibéré municipal, il est :

*« proposé au conseil de nommer une commission qui se rendra sur les lieux à l'effet d'examiner l'état des bâtiments dont s'agit et que cette même commission qui se réunira après la .... de novembre, se transportera ensuite , après avoir avisé le maire et le curé du tour de l'île à Matoury pour connaître d'une façon certaine où sont passés les objets de l'église du canal Torcy qui ont été transférés à celle de Mathoury par l'ordre du supérieur*

---

57 ADG - 5K31

58 ADG - 5K31

59 ADG - 5K31

60 *Carte topographique de l'île de Cayenne accompagnée de l'état statistique du dit quartier*, par Louvrier St Mary; CAOM, H3/77/22.

61 Deux épandages de briques ont été retrouvés en bordure de berge, immédiatement en arrière des vestiges de la chapelle. Ils pourraient correspondre aux vestiges des deux autres bâtiments.

62 ADG, feuille de la Guyane du 13 juillet 1867

63 ADG (en cours de classement)

64 ADG - X314

*ecclésiastique qui n'a pas consulté le maire de Roura à ce sujet.<sup>65</sup> »*

Il semble donc manifeste que l'abandon de la chapelle de Torcy, comme celui d'ailleurs des dernières habitations du canal Torcy se situe entre les années 1884 et 1888.

## Une chapelle pour quels paroissiens ?

En guise de préambule à ce chapitre, il nous paraît intéressant de citer longuement ce que nous dit Delisle sur le niveau de christianisation des populations serviles autour des années 1830, c'est à dire peu de temps avant la construction de la chapelle de Torcy :

*Des contraintes spécifiques pèsent en effet sur la vie religieuse locale. Rappelons tout d'abord qu'au temps de l'esclavage, les travailleurs des plantations ne peuvent avoir accès aux sacrements, ni se rendre à l'église paroissiale durant la semaine, sans l'autorisation de leur maître. Or, les propriétaires, s'ils sont en général favorables au baptême, qui permet d'intégrer les esclaves nés en Afrique, ne semblent guère disposés à permettre aux Noirs d'atteindre les niveaux supérieurs de christianisation. Ils ne veulent pas que les séances de catéchisme empiètent sur le temps de travail, et ils redoutent probablement les implications égalitaires, mêmes réduites, d'une instruction chrétienne trop approfondie. En décembre 1832, évoquant une tournée sur les plantations, l'abbé Gillet remarque que les propriétaires refusent de laisser à leurs esclaves le loisir nécessaire à la confession et s'opposent en général à la régularisation des unions. La pratique chrétienne de la masse servile s'exerce donc sous une forte contrainte, et on ne peut estimer que les faibles niveaux observés ne correspondent pas forcément à l'attachement réel au catholicisme. Cela expliquerait la croissance très rapide des mariages ou des communions dans les années suivant l'émancipation générale, qui formerait plus un rattrapage dû à l'évanouissement des obstacles externes, qu'une réelle rupture.<sup>66</sup> (Delisle 2006 : 229-230).*

Les registres paroissiaux nous donnent quelques précieux éléments concernant les populations qui reçoivent les sacrements du baptême et du mariage. Les recherches de ce type de sources notamment à l'évêché de Guyane ne nous ont pas permis de retrouver de documents concernant les actes de décès, à l'exception d'un recensement annuel datant de 1871 (10 individus inhumés).<sup>67</sup>

Fait notable, un premier baptême a lieu dans la chapelle de Torcy le 16 mars 1845 alors que celle-ci n'est pas encore achevée :

*« L'an 1845 et le 16 mars a été baptisée Sabine, âgée d'un mois, enfant naturel de Victorine esclave de M Déjean, le parrain a été François esclave de M Sauvage et la marraine Adelle esclave de M Déjean lesquels ont déclaré ne pas savoir signer.<sup>68</sup> »*

Quoi qu'il en soit, les registres des baptêmes et mariages des années 1845 jusqu'au début de 1848 indiquent une fréquentation de la chapelle par une population exclusivement servile (à l'exception de quelques rares libres) demeurant sur les habitations du canal Torcy et les rives du Mahury. Les individus sont alors recensés selon leur condition (libre ou esclave) et l'appartenance à un maître et/ou une habitation.

---

65 ADG - X346 – *Séance du conseil municipal de Roura du 11 août 1888.*

66 DELISLE Philippe – « Christianisation et vie religieuse en Guyane française. Réflexions sur les sources du XIXe siècle. » in *L'Histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes.* Actes du colloque des 16-18 nov. 2005, Matoury 2006, pages 221-232.

67 ANOM – Aix-en-Provence – consultation en ligne.

68 Archives de l'évêché – *Registres paroissiaux des libres et des esclaves du canal Torcy de 1845 à 1851.*

L'abolition de l'esclavage le 10 août 1848 entraîne naturellement, comme dans le reste de la Guyane, la désertion des habitations du quartier du canal par les anciens serviles. Les propriétaires vont dès lors devoir faire appel à une nouvelle population de travailleurs. Les premiers immigrés seront originaires de Madère et arrivent dès 1849, mais par la suite le recrutement s'effectuera dans différentes régions d'Afrique et d'Inde :

*« Les premiers immigrés de la période post esclavagiste arrivèrent en Guyane dès le mois d'août 1849. Il s'agissait de ressortissants portugais originaires de l'île de Madère, déjà installés en Guyane anglaise. Les Français les interceptèrent alors que ces Madériens se rendaient au Brésil.(...) 202 Madériens avaient opté pour la Guyane française.<sup>69</sup> »*

*« la première vague d'immigrants africains et indiens toucha le sol guyanais entre le 11 novembre 1854 et le 9 juillet 1861.(...) Du 1er décembre 1864 au 1er février 1877, un second mouvement d'immigrants comprenant en quasi-totalité des Indiens put ainsi conduire en 17 convois 6638 Indiens à Cayenne.<sup>70</sup> »*

Il faut souligner que les rédacteurs des registres paroissiaux du canal Torcy à cette période, enregistrent l'origine des individus même si c'est de façon sommaire. On trouvera par exemple : *immigrant Indien* ou *Africain* ou *Coolie* ou encore *Sosso*.

Signalons encore sur un document de 1867, la proportion importante de baptêmes d'individus adultes à leur arrivée sur les habitations du quartier Torcy.<sup>71</sup>

Le cadre de ce rapport n'a pas permis le temps de recherche archivistique adéquat, pour aborder avec quelque résultat véritablement signifiant, cet aspect essentiel de la vie de la paroisse du canal Torcy. Il serait nécessaire dans l'avenir de pouvoir engager un travail de longue haleine sur ce thème, avec les moyens adaptés à une problématique de recherche particulièrement vaste et véritablement complexe.

## **XXIe siècle : les vestiges d'une chapelle**

Cet ensemble qui comprend chapelle, sacristie et presbytère, est parfaitement documenté. Le Conseil Privé qui siège en 1845 fait le bilan de l'ensemble des dépenses affectées à la chapelle Torcy et à ses dépendances depuis leur création en 1843.

Ce document qui nous livre une vision comptable précise de ce qui a été investi pour cet établissement religieux, permet en outre de répondre à différentes problématiques archéologiques ; par exemple celle concernant le traitement privilégié du sol de la zone du chœur de la chapelle, une des questions relevées suite à l'observation *in situ* des vestiges de l'édifice en décembre 2010.

A partir des différents « métré » de la chapelle à notre disposition, nous avons demandé à un cabinet d'architectes de proposer une restitution du bâtiment de la chapelle. Ce travail réalisé bénévolement

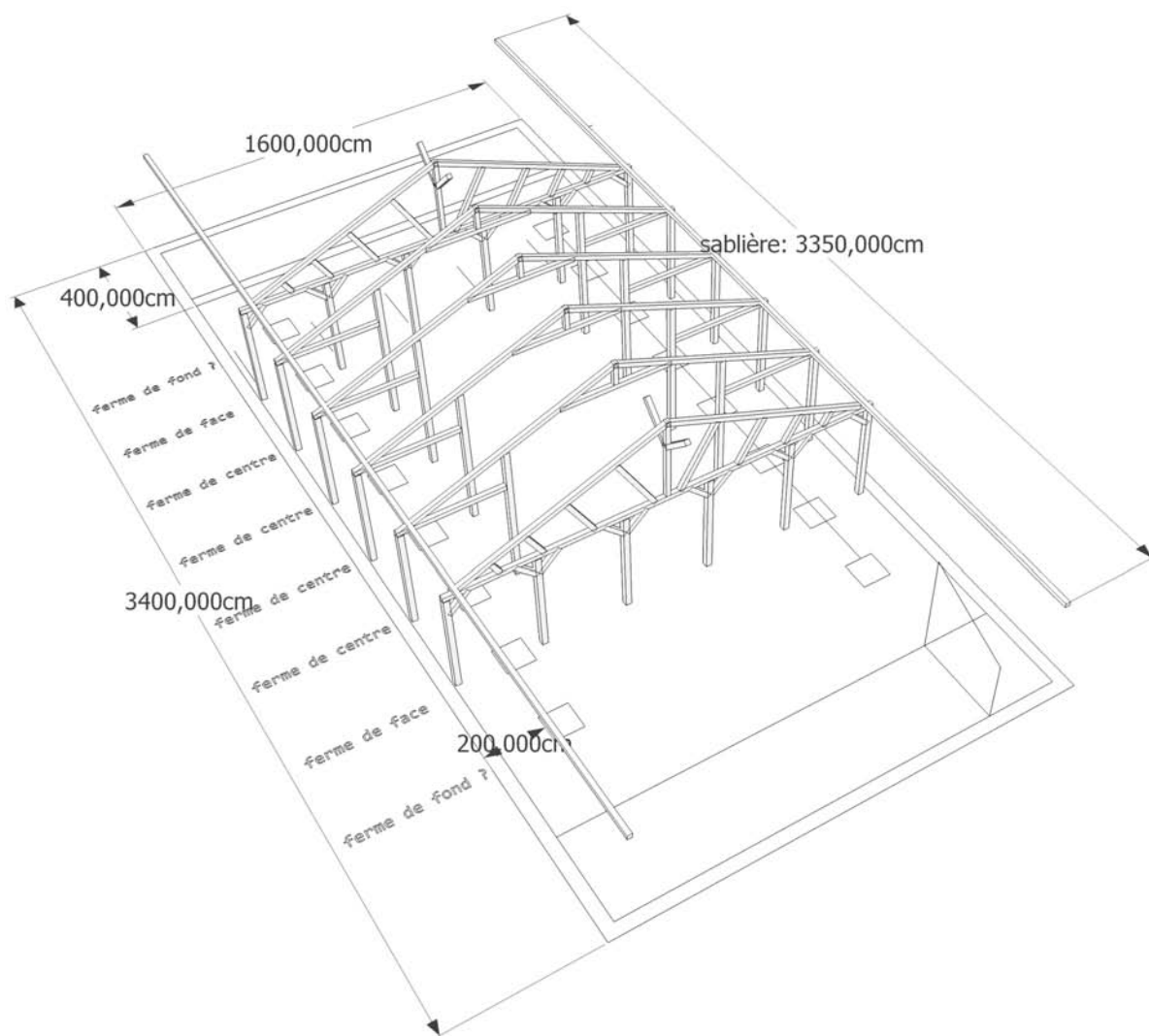
---

69 MAM LAM FOUCK Serge – *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946)*, Guadeloupe 1999, p.220.

70 *Ibid.*, p. 222.

71 Archives de l'évêché – *Registres paroissiaux des libres et des esclaves du canal Torcy de 1867-1869.*

est présenté ci-dessous. Il n'est bien évidemment que le produit en cours d'achèvement d'un premier état de la question et ne se veut en aucun cas le reflet d'une réflexion aboutie et définitive, sur ce qu'a pu être réellement l'élévation de la chapelle de la paroisse du quartier de Torcy.



***Restitution partielle de la chapelle de Torcy  
Vue axonométrique***

## 4 – CIMETIERE

Un premier constat s'impose : autant la masse de documentation à l'échelon local est importante sur l'histoire du canal Torcy et des habitations qui l'entourent, autant l'absence de sources est manifeste en ce qui concerne le cimetière attenant à la chapelle. Il est légitime de s'interroger sur la signification d'un tel silence des textes. On peut penser que les réponses seront probablement à trouver entre les lignes des archives et les témoignages du quotidien d'une population, qui reste précisément pour la raison invoquée plus haut, particulièrement difficile à appréhender.

Et pourtant les gens meurent ! et peut-être tout spécialement dans ce quartier. Quelques rares témoignages nous renseignent sur la pénibilité du travail des esclaves, particulièrement lors du creusement des canaux :

*« Les habitants esclavagistes considèrent qu'aucun Européen ne peut faire le travail du « Noir d'élite » dont la condition est la pire de toute (...). L'administration coloniale elle-même le concède. Ainsi, à propos des esclaves affectés au creusement des canaux déclare-t-elle : « Ces individus travaillent presque constamment dans l'eau ou dans les vases humides ; (...) cette condition engendre chez eux de nombreuses maladies.<sup>72</sup> »*

Et pourtant les esclaves sont enterrés religieusement si l'on en croit ce document datant de 1845 qui rend compte de la somme allouée pour leur inhumation :

*« Monsieur l'ordonnateur donne lecture du procès verbal d'une séance tenue le 27 juin dernier par le conseil de fabrique de la chapelle du canal de Torcy duquel il résulte qu'après avoir reconnu la nécessité de créer à la paroisse quelques réserves, ce conseil a été d'avis de proposer aux habitants de la circonscription de s'imposer une taxe annuelle d'un franc par tête de noir recensée et a chargé son secrétaire de réclamer au plus tôt leurs adhésions à cette cotisation. Il a été également d'avis de fixer à 5 francs les frais d'inhumation d'un esclave par le curé.<sup>73</sup> »*

Les recherches menées nous ont permis de recueillir quelques éléments autorisant une estimation du nombre d'individus inhumés à Torcy. Néanmoins en l'état, une réflexion plus avancée est à engager sur le sujet (et d'autres), avant de pouvoir présenter des hypothèses plausibles et a fortiori, dans l'attente de travaux de terrain... des conclusions.

### XXI<sup>e</sup> siècle : les vestiges d'un cimetière

*Extraits du rapport de décembre 2010 :*

« Compte tenu du niveau très bas de la marée, de très nombreux cercueils en bois ont pu être observés au sud-ouest de la chapelle, ce qui n'avait pas été remarqué auparavant. Il s'agit à n'en pas douter du cimetière de la paroisse qui servait à l'inhumation de la population servile du quartier du canal Torcy.

---

<sup>72</sup> CORNUEL, *Op. Cit.*, p. 372-373.

<sup>73</sup> ADG 5K 31 - Conseil de fabrique (inhumation) - *compte rendu conseil privé.*

Nombre de ces cercueils ont été bouleversés par l'érosion fluviale et dispersés sur une surface conséquente ; un ossement humain se trouvait déposé sur la vase. Il n'a pas été procédé à une vérification du contenu des sépultures déjà ouvertes par les eaux du fleuve, mais on peut légitimement supposer que certains individus soient encore en place dans celles qui sont encore suffisamment enfoncées dans la vase.

On notera la présence de ce qui ressemble à un tas de pierres, un peu au sud-ouest de l'édifice et à proximité des premières sépultures. Il pourrait s'agir des vestiges d'un petit soubassement supportant une croix ou un autre élément servant à marquer l'emplacement de l'espace funéraire.

(...) En l'état, ce cimetière apparaît comprendre des sépultures d'individus adultes et d'enfants enterrés dans des cercueils trapézoïdaux en bois. Les sépultures semblent toutes orientées le long de l'axe du mur sud du gouttereau mais néanmoins éloignées de quelques dizaines de mètres de l'édifice ».

Depuis cette date, une nouvelle visite sur le site nous a permis de vérifier la présence de plusieurs crânes, visibles sur la vase, et non observés précédemment.

Rappelons que l'espace funéraire devrait pouvoir être facilement circonscrit, dans la mesure où nous connaissons les limites du parcellaire lors de l'achat du terrain pour la paroisse.

## 5 – EROSION

Dans le précédent rapport, nous rappelions que les phénomènes d'érosion dans cette partie basse de l'embouchure du Mahury avaient été signalés dès le XIXe siècle :

*« J'ai l'honneur de vous informer que les habitations importantes situées au canal Torcy sont, chaque jour, menacées de plus en plus par les envahissements de la mer. Vous n'ignorez pas Monsieur le Gouverneur, que les établissements les plus exposés à une destruction prochaine sont la chapelle et mon habitation dite la Marie. (...) »<sup>74</sup>*

La cartographie ancienne, écrivions nous, venait également appuyer le même constat : « Il suffit de comparer les relevés parcellaires du quartier de Torcy réalisés en 1831 et en 1852 pour se représenter l'étendue des terres qui ont été (re)gagnées à l'époque par le fleuve en un peu plus de vingt ans seulement. »

Mais si l'on en croit Cornuel, ce type de phénomène s'était déjà produit avant 1831 :

*« En février 1820, le canal Torcy est presque anéanti par une malheureuse conjonction de forts vents, fortes marées et fortes pluies. »<sup>75</sup>*

Nous avons vu *supra* (chapitre : canal Torcy) que c'est seulement à partir de 1846 que l'administration commença à reconnaître les malheurs dont était menacé le canal. Des mesures sont prises, qui ne sont que provisoires telles que barrage, exhaussement et rechargement de digue ou encore travaux de piquetage.<sup>76</sup>

---

74 ADG X 93 – Goyriena, *Lettre au Gouverneur* datée de 1846.

75 CORNUEL, *Op. Cit.*, p. 371. La source n'est pas citée dans le texte.

76 Par exemple, barrage exécuté entre le presbytère et l'habitation La Marie, exhaussement de la digue devant l'habitation Florentine, rechargement de la digue devant l'habitation Florentine, achèvement de la digue du contre-fossé

A cette date, la situation est jugée plus que préoccupante, d'autant plus que l'avancée de l'érosion en six ans est très conséquente comme en témoigne la note suivante :

*« J'ai l'honneur de ....à Monsieur l'ordonnateur la carte de l'embouchure du Mahury, pour servir à vérifier la ..... faite en 1840 par Mr Fournier lieutenant de vaisseau....  
A cette époque, il y avait encore une bordure de palétuviers de 150 mètres d'épaisseur devant la paroisse du canal Torcy, aujourd'hui, elle en est réduite à 24 mètres.<sup>77</sup> »*

Malgré les moyens mis en œuvre, dès 1856 des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

*« (...) L'entrepreneur actuel n'a pas fait assez diligence pour achever les premiers travaux de consolidation de la digue en temps utile de sorte qu'aujourd'hui le danger est devenu imminent et qu'il n'y a pas un moment à perdre pour sauver les habitations du canal Torcy et surtout l'église et le presbytère qui se trouvent à côté de la partie la plus menacée.<sup>78</sup> »*

L'administration veut bien faire l'effort de financer les travaux mais demande une participation des habitants du canal. La contribution de Goyriena, encore lui, sera à la fois financière et humaine :

*« Monsieur le Conseiller Goyriena a fait déjà avec des hommes de l'atelier de son habitation quelques transports de roches du Trio sur le lieu du travail, il continuera encore ces transports et versera ainsi qu'il l'a écrit une somme de 10 000 francs pour coopérer aux travaux mais il désire et demande avec la plus vive instance que des mesures soient prises sans aucun délai pour se mettre à l'œuvre.<sup>79</sup> »*

Une partie des travaux effectués correspond aux alignements de pieux visibles de nos jours à marée basse :

*« (...) à 7 mètres de la digue du canal, un piquetage jointif en bois durs et sur trois rangs donnant une épaisseur de 2 mètres a été établi; le rang le plus près de la digue a été enroché sur un fascinage<sup>80</sup> d'une hauteur moyenne de 2 mètres; la longueur de ce piquetage est de 884 mètres 40 centimètres. Il a été fait en palétuviers pris sur les lieux.<sup>81</sup>»*

Les années suivantes, il semble que la situation se soit stabilisée au niveau de l'érosion marine. Seuls des travaux ponctuels tels que la réfection du débarcadère en 1873 ou des entretiens annuels apparaissent dans les prévisions des budgets annuels des ponts et chaussées en 1876 et 1878.<sup>82</sup> On assiste là très probablement aux derniers travaux importants engagés dans le quartier du canal qui est définitivement abandonné comme nous l'avons vu plus haut, entre 1884 et 1888.

---

de la rive droite par Goyriena, barrage pour la défense entre l'église et l'habitation la Marie...ADG Feuille de la Guyane 1858.

77 ADG - X 93 - Note de l'ingénieur colonial à l'ordonnateur du 7 septembre 1846.

78 ADG – 5K49 - Conseil privé du 31 mars 1857

79 *Ibid.*

80 Fagot utilisé pour combler une tranchée ou terrasser.

81 Feuille de la Guyane de 1858

82 ADG – Série X en cours de classement.

# CONCLUSION

L'histoire du quartier de Torcy est étroitement liée à la volonté de conquérir dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle, de nouveaux espaces à cultiver : les terres basses. Ce projet supposait la maîtrise de techniques agricoles sur polders, pratiquées depuis toujours dans la Guyane hollandaise voisine. La mise en polder de terres noyées nécessitait d'engager des terrassements considérables entraînant la mobilisation d'une nombreuse main d'œuvre.

Le canal Torcy peut être considéré comme la véritable colonne vertébrale du dispositif général d'assèchement et son creusement devait à l'origine se poursuivre jusqu'à la rivière de Kaw.

L'arrêt du projet de creusement du canal en 1809 ne freinera pas l'implantation d'habitations et le développement d'une activité sucrière qui sera dynamisée très tôt par la mise en place progressive de la mécanisation. Les premières machines à vapeur arrivant dans le quartier Torcy dans le premier tiers du XIXe siècle.

La création et le développement du quartier sont indissociables du système esclavagiste. Après l'abolition, la venue de travailleurs immigrés viendra au secours d'une industrie sucrière en panne de main d'œuvre.

Le déclin du quartier qui s'amorce dans la décennie 1880 trouve son origine dans de multiples facteurs. On peut évoquer parmi les différentes causes, les problèmes d'inondation et d'érosion dont les premiers témoignages remontent à la création même du canal Torcy et trouvent peut-être leur source dans la non réalisation du projet d'aménagement initial. Le canal qui devait relier le Mahury à la rivière de Kaw pour permettre l'assèchement efficace des terres et favoriser les communications par voie fluviale, n'ayant jamais été terminé.

Par ailleurs, après 1848 la mécanisation et l'emploi de techniques industrielles dans les usines sucrières n'ont peut-être pas suffi à compenser la fuite d'une main d'œuvre qui va dès lors se diriger vers l'orpaillage, nettement plus lucratif.